

Un été « show » à Montmagny

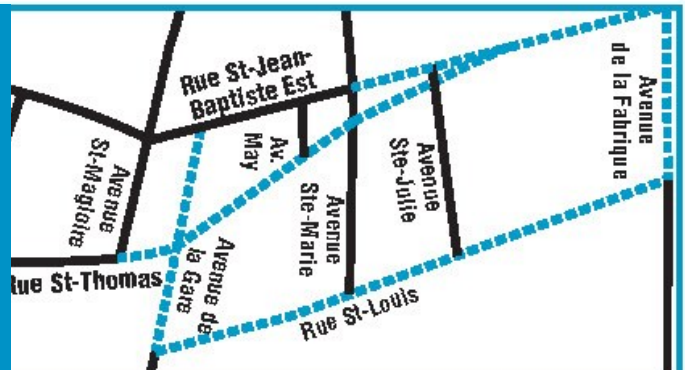
Une présentation de  Desjardins

Informations sur les fermetures de rues

CRITÉRIUM DE VÉLO › 6 juillet de 17 h à 22 h

- › De la fabrique : entre St-Louis et St-Jean-Baptiste
- › St-Jean-Baptiste : entre de la Fabrique et St-Louis
- › St-Jean-Baptiste : entre de la Fabrique et St-Louis
- › De la Gare : entre St-Jean-Baptiste et St-Louis
- › St-Thomas : entre de la Fabrique et St-Magloire
- › St-Louis : entre de la Fabrique et de la Gare

Interdiction de stationner dans le périmètre à partir de 15 h.



SAMEDIS FESTIFS

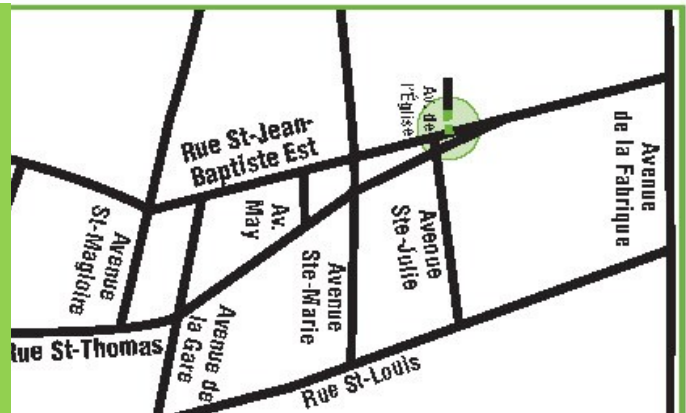
Les 2, 9, 16, et 30 juillet de 13 h à minuit

- › Avenue de l'Église : entre St-Jean-Baptiste et l'entrée du stationnement de l'hôtel de ville

Du 22 juillet à 7 h au 24 juillet à 8 h

- › Avenue de l'Église : entre St-Jean-Baptiste et l'entrée du stationnement de l'hôtel de ville

Du 29 juin au 2 août, interdiction de stationner dans les espaces de stationnements situés à l'est de l'avenue de l'Église.



VENTE EN FOLIE

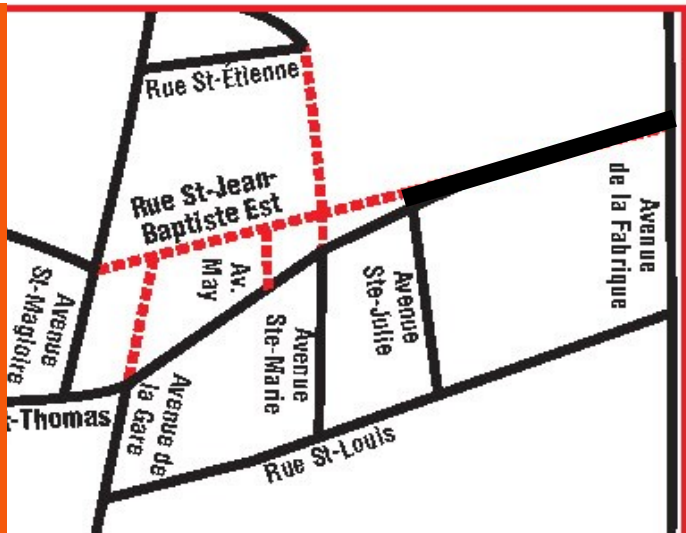
14 et 15 juillet › 7 h 30 à 22 h

- › St-Jean-Baptiste : entre Ste-Julie et de la Gare
- › Ste-Marie : entre St-Thomas et St-Étienne
- › May : entre St-Jean-Baptiste et St-Thomas

16 juillet › 7 h 30 à 18 h

- › St-Jean-Baptiste : entre Ste-Julie et de la Gare
- › Ste-Marie : entre St-Thomas et St-Étienne
- › May : entre St-Jean-Baptiste et St-Thomas
- › De la Gare : entre St-Jean-Baptiste et St-Thomas

Interdiction de stationner dans le périmètre à partir de 7 h.



Pour plus d'information, consultez ville.montmagny.qc.ca
ou téléphonez au 418 241-5555